

# Ils lancent un projet « agricole »



140 000 euros. C'est la somme que doivent réunir Adrien et Claire, tous deux basés à Sixt-Sur-Aff, dans l'Ille-Et-Vilaine, à quelques encablures de Redon et de la frontière morbihannaise. « *Nous avons mis en place une association, Micamot, qui a lancé une SCI, une société civile immobilière, et nous sommes accompagnés par l'association Terre de Liens* », explique Adrien, qui est présent sur la ferme avec Claire depuis décembre 2011. Tout ceci afin d'acquérir les terres et la ferme du bâtiment, par un maximum de citoyens. « *Actuellement, nous bénéficions du portage foncier* », poursuit Adrien. Le portage foncier, en partenariat avec le Conseil Général, le Conseil Régional et la Safer, et permet d'entrer dans les lieux et de consolider le projet, avant l'acquisition.

## **La conversion des terres en bio est en cours**

Cette phase d'expérimentation leur permet de tester pour le moment leurs activités, à savoir la production en agriculture biologique de plantes médicinales et aromatiques biologiques (sur une surface de 3 hectares) couplé à l'implantation d'un café-librairie sur la ferme. « *La conversion des terres en agriculture biologique est engagée, une pépinière pour la culture des plantes a été mise en place, de même que l'organisation de plusieurs journées d'animation « café-librairie* » », précise Adrien. Une troisième personne a aussi rejoint le duo sur la ferme, qui a pour l'occasion mis des terres à disposition, pour tester une production de fruits rouges. Adrien et Claire espèrent bien pouvoir mener leur projet d'installation à bien dans les mois qui viennent « *Nous en sommes actuellement à 30% de la somme* », commente Adrien,

*« On continue à organiser des réunions publiques pour informer la population, et on espère pouvoir acquérir le bien durant l'été ». Une ouverture officielle de la ferme pourrait alors avoir lieu en septembre ou octobre !*

## **Comment fonctionne une SCI ?**

*Une Société Civile Immobilière (SCI) est une société civile qui a un objet immobilier. Elle permet la détention d'un bien immobilier par plusieurs personnes. Dans le cadre du projet de Sixt-Sur-Aff, la SCI achète les terres et les bâtiments et en devient propriétaire. Elle les loue par la suite les terres à l'agriculteur et les bâtiments à l'association. Chaque associé détient une part dans la SCI.*

### **Plus d'infos**

[micamot.wordpress.com](http://micamot.wordpress.com)